

PROCES-VERBAL

de

l'installation des membres du Conseil Municipal

et de

l'élection d'un maire et de 4 adjoints

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé :	15
Nombre de Conseillers en exercice :	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à Vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Messimy-sur-Saône proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

- 01- GORDILLO Juliet
- 02- BEGUET Christian
- 03- JUILLARD Thierry
- 04- BERTRAND Nathaly
- 05- WEICH Agnès
- 06- RICARD Bertrand
- 07- DUPRAT Marjolaine
- 08- LEMPEREUR Elvis
- 09- DESCOLLONGES Céline
- 10- BEGUET Pauline
- 11- CHASSAGNE Jean-Marie
- 12- VAGNAT Laurie
- 13- GIMARET Jean-Marc
- 14- IMBERT Fabienne
- 15- VILLARET François

Absents : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M GELAS Vincent, Maire, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M GORDILLO Juliet – M BEGUET Christian – M. JUILLARD Thierry – Mme BERTRAND Nathaly – Mme WEICH Agnès – M RICARD Bertrand – Mme DUPRAT Marjolaine - M LEMPEREUR Elvis – Mme DESCOLLONGES Céline - Mme BEGUET Pauline – M CHASSAGNE Jean-Marie – Mme VAGNAT Laurie – M GIMARET Jean-Marc – Mme IMBERT Fabienne – M VILLARET François dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M GIMARET Jean-Marc, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Mme DESCOLLONGES Céline

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc et plié en quatre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	4
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
- Majorité absolue	6

Ont obtenu :

M. BEGUET Christian	onze	voix (11)
		voix ()

Monsieur BEGUET Christian (onze voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M
M
M
M

voix ()
voix ()
voix ()
voix ()

M () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M
M
M
M

voix ()
voix ()
voix ()
voix ()

M () ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats a été proclamé maire et immédiatement installé.

Après que le Conseil Municipal ait, par délibération de ce jour, fixé à quatre le nombre des Adjoints, il est procédé à leur élection.

ELECTION DES ADJOINTS

M. BEGUET Christian, élu Maire, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. BEGUET Christian, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Le Conseil a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	12
- Majorité absolue	7

Ont obtenu :

Mme WEICH Agnès	douze	voix (12)
M		voix ()

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme WEICH Agnès. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M	voix ()
M	voix ()

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoint et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par .
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M	voix ()
M	voix ()

Ayant obtenu la pluralité des voix, ont été proclamés adjoint et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par .
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

OBSERVATIONS et RECLAMATIONS

NEANT

Et ont signé les membres présents

Le doyen d'âge du Conseil

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres du Conseil Municipal

1

2

3

4

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15